ANNEXE 1

RESUME DE LA CONTRIBUTION DU CPEA A LA CONFERENCE DE SUIVI DES NATIONS UNIES

1. Le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) a des tâches spécifiques à accomplir au "niveau régional" dont il est question dans le programme d'action des Nations Unies destiné à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

2. Le Secrétariat international de l'OTAN a été chargé d'agir au nom du CPEA pour développer des actions coordonnées avec d'autres institutions et organisations non gouvernementales (ONG) dans le domaine des armes légères et de petit calibre. Plusieurs activités conjointes ont été organisées à ce jour, qui ont renforcé les synergies entre les différents acteurs.

3. Le programme d'action entrepris par l'OTAN et ses partenaires s'articule dans deux dimensions. La première dimension est celle du CPEA et de son Groupe de travail ad hoc sur les armes légères et de petit calibre, forum qui fournit aux pays de l'Alliance et à leurs vingt-sept pays partenaires des orientations générales pour l'échange d'informations sur les SALW et qui leur permet d'être tenus au courant des activités en cours dans leur zone d'intérêt géographique au travers de contacts avec d'autres institutions et ONG.

4. La seconde dimension est le Partenariat pour la paix (PPP) et son mécanisme de fonds d'affectation spéciale. Les projets menés au titre de ces fonds sont généralement axés sur la destruction de SALW et de munitions et représentent la dimension opérationnelle concrète des efforts que déploie l'OTAN. Un grand nombre de pays alliés et de pays partenaires participent au financement et à l'exécution des projets de ce type et ont fait preuve de souplesse dans la définition de la portée géographique de ce mécanisme.

5. D'autres aspects du Programme de travail du PPP contribuent directement ou indirectement à la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies.

6. Il ressort d'une évaluation globale de la contribution du CPEA/PPP à la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies lancée à la Conférence tenue en juillet 2001 à New York que l'apport de l'OTAN et de ses Partenaires est de nature variée et multidimensionnelle.

7. L'OTAN et ses Partenaires ont l'intention de poursuivre et de renforcer ce processus tout en continuant d'appliquer une approche souple et pragmatique. Il continueront d'explorer les possibilités d'élargir leur action lorsque la dimension du CPEA/PPP peut offrir une valeur ajoutée dans le cadre du processus global.

ANNEXE 1

CONTRIBUTION DU CPEA A LA CONFERENCE DE SUIVI DES NATIONS UNIES

Introduction

Depuis la Conférence des Nations Unies de juillet 2001 sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, de nombreuses organisations se sont employées à renforcer leur participation à la lutte contre la prolifération mondiale des armes légères et de petit calibre (SALW).

Dans le cadre du programme d'action adopté par les Nations Unies à cette occasion, le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) a des tâches à accomplir au "niveau régional". Ces tâches seront accomplies en étroite coordination avec d'autres organisations telles que l'OSCE et l'Union européenne, qui ont un rôle prédominant à jouer dans le domaine de l'établissement de normes et de règles à appliquer aux SALW. Le CPEA s'est sans cesse efforcé de s'occuper avant tout des secteurs où il est censé être à même d'apporter une contribution réelle au processus et d'éviter des doubles emplois et un chevauchement d'activités. C'est la raison pour laquelle il a axé ses activités, au cours des deux dernières années, à la fois sur le partage des informations entre les pays qui le composent et les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales et sur les projets opérationnels du Partenariat pour la paix (PPP).

I. Activités menées dans le cadre du CPEA

1. Créé en 1997, le CPEA constitue un forum multilatéral qui sert de cadre général pour des consultations entre ses 46 Etats membres sur un large éventail de questions politiques et liées à la sécurité. Le Groupe de travail ad hoc du CPEA sur les armes légères et de petit calibre s'est réuni régulièrement depuis 1999 et a joué un rôle essentiel dans la mise au point de la contribution du CPEA à la Conférence des Nations Unies de juillet 2001 sur le commerce illicite des SALW dans tous ses aspects.

(a) Interaction avec les organisations non gouvernementales par l'intermédiaire du programme d'orateurs invités

2. Conscient du rôle essentiel de la société civile dans le combat contre la prolifération des SALW, le Groupe de travail ad hoc du CPEA a cherché à établir et à susciter un échange d'informations avec un large éventail d'ONG. Un programme d'orateurs invités du Groupe de travail ad hoc, décrit ci-après, constitue un aspect important de cette démarche :

- Saferworld a fait au Groupe, le 28 septembre 2001, une brève communication sur la deuxième conférence du "processus Szeged" dont l'objet était d'établir entre les gouvernements et la société civile un dialogue constructif sur les SALW en Europe du Sud-Est, a présenté un rapport verbal le 12 avril 2002 sur le séminaire consacré à la prolifération des SALW, qui s'est tenu à Sofia le 28 février 2002, et a fait un troisième exposé, le 4 avril 2003, sur les défis actuels en matière de sécurité et les armes de petit calibre dans le Caucase.

- Human Rights Watch a présenté au Groupe, le 5 juillet 2002, un exposé sur la question du commerce et des mécanismes de contrôle des exportations de SALW dans la zone euro-atlantique.

- Les responsables de l'enquête sur les armes de petit calibre (Small Arms Survey) ont présenté au Groupe de travail ad hoc du CPEA, le 27 septembre 2002, un exposé général sur leurs activités, en mettant l'accent plus particulièrement sur la zone euro-atlantique.

- Le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) a présenté, le 31 janvier 2003, un exposé sur ses activités générales et la localisation et le marquage des SALW.

- L'IANSA (International Action Network on Small Arms) a présenté, le 23 mai 2003, un exposé général sur ses activités et sur son rôle dans la préparation de la première réunion biennale sur la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies sur les SALW.

3. Par ailleurs, à la demande des pays parrains, des ONG comme Saferworld et Small Arms Survey ont participé activement à des événements particuliers organisés dans le cadre du CPEA.

(b) Activités du CPEA et interaction avec d'autres institutions internationales et unités spécialisées

4. Plusieurs de ces activités ont été organisées en coordination avec le Centre de prévention des conflits de l'OSCE, avec lequel le CPEA a collaboré sur des questions relatives aux SALW. La première de ces activités est l'atelier CPEA/OSCE organisé à Bakou (Azerbaïdjan) en juin 2001 sur les défis pratiques de la mise en application du document de l'OSCE sur les SALW, parrainé conjointement par le pays hôte et par la Suisse et coprésidé par le CPEA et l'OSCE. La mise en application du document de l'OSCE sur les SALW a toujours fait l'objet d'un soutien vigoureux de la part du CPEA qui suit actuellement de près l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques de l'OSCE.

5. Les activités qui suivent ont été organisées récemment dans le cadre du CPEA et d'autres organisations ou groupes régionaux :

- les 24 et 25 octobre 2002, un séminaire conjoint CPEA/OSCE tenu à Zagreb (Croatie) sur les défis pratiques de la mise en œuvre des engagements actuels à l'OSCE et au CPEA était coprésidé par le CPEA et l'OSCE et parrainé conjointement par les gouvernements de Croatie, d'Allemagne et de Suisse;

- les 20 et 21 mars 2003, l'ex-République yougoslave de Macédoine[1] a accueilli un séminaire régional CPEA/SEEGROUP sur la collecte des SALW et les régimes de contrôle régionaux, parrainé en commun par les Pays-Bas et la Norvège et organisé avec le soutien du Secrétariat international de l'OTAN. A la suite de ce séminaire, un document (ci-joint) sur les mesures concrètes à prendre éventuellement par la suite pour traiter la question des SALW en Europe du Sud-Est a été élaboré et distribué à tous les pays du CPEA. L'OSCE, de même que d'autres institutions ou organisations telles que l'Union européenne, le PNUD et le Pacte de stabilité, ont participé à ce séminaire. Les pays ont pris en compte cette liste de mesures en tant que contribution à la préparation de la conférence régionale d'Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières (voir ci-après). Le contenu et l'esprit de ce document se reflètent dans le document sur la plate-forme commune et sur la voie à suivre adopté à Ohrid le 23 mai 2003.

(c) Contribution du CPEA à d'autres activités

6. Le Secrétariat international de l'OTAN a également contribué activement, au nom du CPEA, aux activités suivantes organisées par l'OSCE et les Nations Unies :

- l'atelier de l'OSCE sur la mise en application du document de l'OSCE sur les SALW, qui s'est déroulé à Vienne (Autriche) les 4 et 5 février 2002;

- la réunion régionale de suivi de l'OSCE sur le trafic des SALW en Asie centrale qui s'est tenue les 21 et 22 mai 2002 à Almaty (Kazakhstan);

- la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des SALW sous tous ses aspects en Europe du Sud-Est qui s'est tenue les 11 et 12 mars 2003 à Ljubljana (Slovénie), organisée conjointement par les Nations Unies et la République de Slovénie.

(d) Coopération avec d'autres institutions et organisations multilatérales par l'intermédiaire du programme d'orateurs invités

7. Le programme d'orateurs invités du Groupe de travail ad hoc du CPEA a également servi d'instrument pour développer et renforcer l'interaction entre le CPEA, les institutions internationales et les pays à titre individuel. De la même manière, le CPEA a été invité à présenter des exposés à d'autres organismes. Voici la liste des activités concernées :

- le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est a fait des exposés au Groupe le 9 novembre 2001 et le 24 mai 2002;

- l'OSCE a fait des exposés au Groupe le 8 février et le 8 novembre 2002;

[1] La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

- l'UNDP a fait des exposés au Groupe le 8 février et le 8 novembre 2002;

- le Centre régional pour l'Europe du Sud-Est d'échange d'informations pour la réduction d'armes légères et de petit calibre a fait un exposé au Groupe le 13 décembre 2002;
- le 7 mars 2003, la Roumanie a fait un exposé sur le séminaire de l'OSCE qui s'est tenu du 24 au 26 février et qui était consacré à la localisation/au marquage et au contrôle des exportations de SALW, et sur les méthodes nationales et régionales roumaines concernant le contrôle des exportations;

- le Secrétariat international de l'OTAN a présenté, au nom du CPEA, un exposé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de l'OSCE, le 20 novembre 2002.

II. Activités avec des pays partenaires et des organisations dans le cadre du Partenariat

8. Dans le cadre du Programme de travail du partenariat (PWP), les 19 pays alliés de l'OTAN et leurs 27 partenaires d'Europe et d'Asie centrale ont adopté une approche très diversifiée de la question, en se fondant à la fois sur des projets de Partenariat pour la paix (PPP) très concrets et sur une fonction plus conceptuelle et informative dans le cadre du CPEA. Bien qu'elle ait été lancée avant l'adoption du programme d'action des Nations Unies destiné à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, cette mesure contribue essentiellement à ce processus global et apporte une contribution particulière aux mesures entreprises en Europe et en Asie centrale, dans le prolongement des activités des autres institutions et de la société civile.

9. Le PWP englobe un large éventail de domaines de coopération; les armes légères et de petit calibre figurent dans ces domaines, mais divers autres secteurs du PWP ont des liens avec les aspects liés aux SALW. On y trouve notamment :

- l'action humanitaire globale de lutte contre les mines;
- les aspects conceptuels, de planification et opérationnels du maintien de la paix;
- les aspects opérationnels, matériels et administratifs de la normalisation;
- la formation, l'entraînement et la doctrine militaires.

(a) Projets de fonds d'affectation spéciale du PPP

10. Le domaine de coopération des SALW comporte des mesures spécifiques réalisées grâce au mécanisme de fonds d'affectation spéciale du PPP. Actuellement, divers projets de destruction de SALW et de munitions stockées ont été réalisés, se déroulent ou sont en cours de préparation. Ces projets sont les suivants :

ANNEXE 1

Pays responsables	Montant et description du projet de fonds d'affectation spéciale	Situation	Pays contributeurs
Albanie/Canada	6,4 million d'euros destruction de 11 650 tonnes de munitions pour SALW	Début en décembre 2002	Albanie, Canada, République tchèque, Estonie, Grèce, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suisse, Royaume-Uni, Etats-Unis, Union européenne
Ukraine/Grèce	Etude de faisabilité sur la destruction de 1 333 000 tonnes de munitions et de 1,5 million de SALW	Examen de la voie à suivre lorsque les résultats de l'étude de faisabilité seront connus	Allemagne, Grèce, Turquie
Serbie-Monténégro/ Pays-Bas	375 000 euro destruction de 23 000 SALW	Début en mars 2003	Canada, Grèce, Hongrie, Irlande, Pays-Bas, Norvège (actuellement)
Géorgie/ Luxembourg	1,2 million d'euros destruction de munitions et neutralisation d'engins non explosés	Mémorandum d'entente avec la NAMSA signé Proposition de projet présentée le 28 avril 2003 aux Alliés et aux Partenaires	Luxembourg, Géorgie, Pays-Bas, Norvège, Turquie, Royaume-Uni

L'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnements (NAMSA) joue un rôle central dans ces projets comme agent d'exécution. Il est fait appel à ses compétences spécifiques pour détruire les SALW en toute sécurité, avec les précautions voulues. Ses capacités concernent notamment la gestion du projet, les marchés, la maîtrise de la qualité et l'imputabilité.

(b) Activités de coopération militaire dans les IPP

11. En dehors de ces projets de fonds d'affectation spéciale, certaines mesures de coopération militaire énumérées dans les Programmes de partenariat individuels (IPP) des pays partenaires peuvent contribuer à la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies. Ces mesures sont notamment les suivantes :

- l'Autriche a programmé un stage de neutralisation des explosifs et munitions qui contribuera à la formation des spécialistes militaires nationaux chargés de détruire les munitions de SALW excédentaires;

- dans son IPP, le Bélarus a défini comme domaine de coopération l'initiation aux techniques des pays de l'OTAN et du Partenariat de lutte contre le commerce illicite des SALW;

- la Suisse a organisé en juin 2002 un stage de formation du PPP à la gestion des SALW au cours duquel les participants ont bénéficié d'un enseignement sur les instruments et accords internationaux relatifs aux SALW, à la sécurité des stocks, aux modes de collecte et aux méthodes de destruction.

(c) Conférence régionale d'Ohrid sur la gestion et la sécurisation des frontières

12. Offrant une perspective différente de celui de l'action concertée de l'OTAN avec ses Partenaires, une Conférence régionale sur la gestion et la sécurisation des frontières a été organisée à Ohrid les 22 et 23 mai 2003, à l'invitation de l'ex-République yougoslave de Macédoine, avec le soutien de l'OTAN, du Pacte de stabilité, de l'UE et de l'OSCE. La seconde partie de cette conférence s'est déroulée sous la forme d'une séance de travail consacrée aux aspects techniques de la gestion et de la sécurisation des frontières, au cours de laquelle a été évoquée, parmi d'autres sujets, la question du trafic transfrontalier de SALW en Europe du Sud-Est. Un document (ci-joint) relatif à une plate-forme commune et à la voie à suivre, contenant une évaluation de la situation et présentant des mesures concrètes que les pays et les institutions qui participent à l'initiative mettront en oeuvre pour agir plus efficacement contre les trafics transfrontaliers a été adopté à la Conférence.

III. Evaluation globale de la contribution du CPEA/PPP au Programme d'action des Nations Unies destinée à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

13. La fonction générale d'échange d'informations assurée par le CPEA joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies, que ce soit par le biais des ONG, d'autres institutions internationales et organisations spécialisées ou par celui des gouvernements présentant individuellement leur politique. Cela répond aux recommandations énumérées dans les paragraphes 24 à 31 du programme. L'efficacité et l'intérêt de cette fonction sont liés à l'importance globale qu'elle représente pour chaque pays concerné du Partenariat entre l'OTAN et ses Alliés.

16. Des représentants de tous les pays du CPEA, qui prennent part aux discussions sur d'autres questions politico-militaires et liées à la sécurité, participent aux réunions du Groupe ad hoc du CPEA et y apportent une stratégie intégrée et holistique pour aborder les questions liées aux armes légères et de petit calibre. Les liens étroits qui existent entre les aspects liés aux armes légères et de petit calibre et la sécurité en général rendent cette approche particulièrement intéressante.

17. D'un point de vue opérationnel, la réduction des stocks excédentaires de SALW et de leurs munitions, ainsi que la destruction des armes collectées auprès de la population civile, réalisée grâce aux projets de fonds d'affectation spéciale du PPP, interviennent directement dans l'aspect matériel du problème en réduisant la charge financière que représente l'entretien de vastes stocks et en diminuant le risque de prolifération que posent le vol de ces armes et leur écoulement illicite au marché noir. Comme l'expérience l'a montré en Europe du Sud-Est, les armes détournées illégalement des entrepôts nationaux constituent la matière première des trafics transfrontaliers.

18. Il est aussi crucial de détruire les munitions - but de plusieurs projets de fonds d'affectation spéciale du PPP - que d'intervenir sur les armes elles-mêmes. La facilité de trouver des munitions représente un élément majeur de la menace posée par les SALW.

19. La réussite de la mise en œuvre des mesures dans le cadre du programme de travail du Partenariat, ainsi que les projets de fonds d'affectation spéciale du PPP concernant directement les SALW, contribueront à créer les conditions favorables à l'élaboration de mesures ultérieures. Cette approche diversifiée, adoptée par l'OTAN et ses Partenaires, vise à long terme à renforcer les mesures prises par d'autres organismes en vue de résoudre efficacement cette question dans la zone euro-atlantique tout entière. C'est la raison pour laquelle l'OTAN et ses Partenaires ont, dès le début, recherché sans cesse à coordonner la marche à suivre avec les autres institutions, tant dans la planification d'événements particuliers comme la Conférence d'Ohrid sur la sécurisation des frontières que dans les mesures du CPEA. Au-delà de la dimension technique du PWP, le CPEA sert de structure interactive entre le Partenariat et les autres institutions gouvernementales et non gouvernementales.

Conclusions

20. Le champ d'action du CPEA et son interaction avec d'autres structures, aussi bien des organisations intergouvernementales que la société civile, sont aujourd'hui mieux définis. Grâce aux efforts qu'il a déployés pour contribuer à la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies, le CPEA/PPP a pu définir avec une plus grande précision son rôle dans le processus global.

21. Peut-être y a-t-il de nouveaux domaines de coopération et de dialogue à explorer dans le même esprit de concertation, mais le CPEA/PPP continuera à privilégier l'aspect opérationnel de sa contribution, que ce soit par le biais des projets de base ou en définissant des étapes pratiques et en les mettant en œuvre pour répondre à une situation particulière.

22. En pratique, nous commençons seulement à nous pencher collectivement sur les menaces liées au trafic des SALW dans tous ses aspects. Il est bien entendu que même si la collecte et la destruction des armes légères et de petit calibre sont extrêmement importantes dans le processus, elles ne constituent que deux des nombreux aspects importants que représente la prise en charge de cette menace. Pour que nos efforts collectifs soient réellement couronnés de succès et aient une portée durable, il faut traiter cette question dans sa totalité ou globalement. En fin de compte, c'est à un changement des comportements qu'il faut arriver, par une sensibilisation, l'établissement d'une sécurité locale et régionale réelle, l'instauration de la primauté du droit et le développement de perspectives économiques favorables.

23. Dans l'année qui vient, le CPEA suivra régulièrement la mise en œuvre des différents engagements pris par ses Etats membres en vue de renforcer son action contre l'extension du trafic d'armes légères et de petit calibre. Une attention sera accordée non seulement aux mesures contenues dans des documents officiels qui sont juridiquement et politiquement contraignants, comme le Document de l'OSCE, mais aussi à la mise au point de mesures pratiques évoquées à diverses occasions, et notamment, comme évoqué plus haut, au séminaire de Skopje et à la Conférence d'Ohrid.

24. Le CPEA envisagera également les nouveaux domaines où l'OTAN et ses Partenaires pourraient apporter une valeur ajoutée, notamment la sécurité et la gestion des stocks, dont le potentiel a déjà été identifié mais qui doivent encore donner lieu à la mise au point d'approches pratiques pour déboucher sur des actions concrètes.

25. Des plans d'action individuels pourraient fournir un cadre dans lequel seraient traitées de façon concrète et efficace des questions SALW sélectionnées, en réponse aux besoins de chaque pays.

Annexe

- Séminaire de Skopje, liste des démarches pratiques à entreprendre.
- Plate-forme commune de la Conférence régionale d'Ohrid sur la gestion et la sécurisation des frontières.
- Document sur la voie à suivre adopté à la Conférence régionale d'Ohrid sur la gestion et la sécurisation des frontières.

APPENDICE 1
ANNEXE 1

Séminaire du CPEA/SEEGROUP sur la collecte des armes légères et de petit calibre et les régimes régionaux de contrôle : liste des démarches pratiques possibles

1. Sensibilisation du public et société civile

- Investir dans des comités de sensibilisation du public et de la communauté internationale, en y associant les médias et les autorités locales, et créer et soutenir des forums au niveau de la population locale pour débattre de l'incidence de la prolifération des armes légères et de petit calibre sur la société civile.

- Investir dans le domaine d'un soutien concret aux médias et aux journalistes pour qu'ils acquièrent des compétences leur permettant d'accroître leurs connaissances s'agissant des armes légères et de petit calibre (par le biais d'une formation, de manuels et de divers outils pédagogiques).

- Apporter un appui renforcé aux forces de police locales, en intégrant l'aspect des armes légères et de petit calibre dans une approche pluriethnique dans les pays de la région, de manière à favoriser la participation future de la police dans la collecte de ces armes détenues par la population civile.

- Parallèlement à la collecte des armes au sein de la population civile, coopérer avec les forces armées pour assurer la sécurité et la gestion des stocks.

2. Institutions et législation nationales

- Créer une commission nationale chargée d'assurer une coordination interagence interne comme l'envisage le document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre.

- Revoir périodiquement la législation nationale afin de l'adapter en fonction de l'évolution de la situation.

- Etablir une coordination préliminaire avec les institutions de la société civile et internationales durant les phases initiales de l'élaboration d'une législation nationale.

- Revoir périodiquement les autorisations délivrées aux civils en possession légale d'armes légères et de petit calibre.

- Rechercher les améliorations éventuelles à apporter aux réglementations nationales en matière de licences d'exportation.

3. Aspect relatif à la sécurité aux frontières

- Etablir un mécanisme systématique d'échange d'informations et de renseignements entre pays, sur une base bilatérale et régionale, sur les armes légères et de petit calibre saisies dans des affaires criminelles et sur les tentatives de trafic d'armes légères et de petit calibre transfrontalier.

- Elaborer des projets multilatéraux d'aide régionale visant à sécuriser et à faciliter le franchissement des frontières.

- Créer l'habitude d'organiser des conférences de planification et de coordination avec les pays voisins durant les premières phases d'élaboration des projets d'aide relatifs au contrôle aux frontières et dans la mise sur pied d'opérations de grande envergure contre les trafics.

4. Transparence et échange d'informations

- Etablir une coordination et des échanges d'informations entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'entre les pays de la région, concernant des projets d'aide bilatéraux et multilatéraux, notamment en communiquant au SEESAC les informations voulues qui pourraient être intégrées dans une matrice. Un outil précieux, facilement consultable dans les phases préliminaires de l'élaboration d'un projet d'aide bilatéral et/ou multilatéral serait ainsi disponible pour toutes les parties.

- Créer l'habitude d'organiser des réunions de planification et de coordination avec les pays voisins au cours des phases préliminaires d'élaboration de projets d'aide à la collecte des armes légères et de petit calibre.

- Etablir un processus régional d'échange d'informations, de pratiques et de mécanismes sur l'origine des armes collectées.

- Echanger des informations à un niveau bilatéral et régional sur les licences d'exportation.

- Créer pour la société civile, au niveau bilatéral et régional, des occasions de débats transparents et ouverts sur la question de la collecte des armes détenues par tous les éléments de la société.

- Veiller à ce que tous les pays de la région respectent pleinement et comme il se doit les critères de partage de l'information exposés dans le document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre.

ANNEXE 2

PLATE-FORME COMMUNE DE LA CONFERENCE REGIONALE D'OHRID SUR LA GESTION ET LA SECURISATION DES FRONTIERES

22 ET 23 MAI 2003

1. Comme suite à une initiative de l'OTAN, l'UE, l'OTAN, l'OSCE et le Pacte de stabilité ont œuvré conjointement, au sein d'un groupe consultatif placé sous les auspices du Pacte de stabilité, à l'élaboration d'une approche cohérente et concertée de la question de la gestion et de la sécurisation des frontières dans la région des Balkans occidentaux, et notamment dans les parties de la région, où, pour des raisons exceptionnelles et à titre temporaire, des unités militaires sont engagées dans des opérations de contrôle des frontières et de lutte contre la contrebande pendant une période transitoire (c'est-à-dire avant le retrait complet des militaires prévue dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et jusqu'à ce que le contrôle des frontières passe entièrement sous la responsabilité des services de police professionnels spécialisés, conformément aux normes européennes). Le Groupe a mené des consultations avec les pays de la région et tenu compte de leurs observations.

2. Afin de favoriser une prise en charge locale et régionale des problèmes, les quatre organisations partenaires (l'OTAN, l'UE, l'OSCE et le Pacte de stabilité) se sont entendues sur une série de buts, d'objectifs, de principes et d'instruments politiques communs auxquels elles proposent que les pays des Balkans occidentaux souscrivent lors de la Conférence d'Ohrid. La plate-forme commune exposée ici présente les grandes lignes des engagements que prennent les quatre organisations partenaires et les pays de la région.

3. Un document sur la voie à suivre devrait être élaboré conjointement par les pays de la région et les quatre organisations partenaires lors de la Conférence d'Ohrid afin de recenser les mesures concrètes et spécifiques à prendre pour atteindre ces objectifs. Ce document, comme la plate-forme commune, devra tenir compte de certaines conditions propres aux parties de la région où des unités militaires sont engagées pendant une période transitoire. Il s'agit toujours qu'à terme, les services de contrôle des frontières passent entièrement sous la responsabilité d'autorités civiles compétentes (c'est-à-dire la police), conformément aux normes européennes, et ce dès que possible.

4. Les quatre organisations partenaires réaffirment leur intention d'aider les pays des Balkans occidentaux parties prenantes aux engagements à élaborer des politiques et des stratégies en vue d'atteindre les buts et objectifs proposés.

ANNEXE 2

Grandes lignes des engagements

Buts et objectifs politiques

5. Trois buts politiques essentiels doivent être poursuivis pour réaliser une gestion et une sécurisation effectives des frontières.

- Mettre en place, dans l'ensemble de la région, des frontières ouvertes mais contrôlées et sûres, conformément aux normes et initiatives européennes. Cela passe par la facilitation des franchissements de frontières à des fins légitimes, notamment pour les habitants des zones frontalières, ainsi que par la prévention efficace et la poursuite de toutes les activités transfrontières illicites, notamment celles qui font prospérer le terrorisme et le crime organisé et mettent en danger la sécurité régionale (plus particulièrement les trafics d'armes, d'êtres humains et de stupéfiants).

Ce but devrait être atteint par la mise en œuvre des objectifs suivants :

- amélioration de l'efficacité des systèmes de gestion des frontières à l'échelle régionale conformément aux normes européennes;

- pendant la période de transition, coordination étroite où et quand il faut entre les unités de police et les unités militaires chargées du contrôle des frontières.

- Promouvoir la stabilisation qui ouvrira la voie à une relation plus étroite des pays de la région avec l'Europe et à leur adhésion éventuelle à l'Union européenne, en renforçant l'état de droit, la base institutionnelle et la coopération régionale.

- Tirer parti des conseils et du soutien fournis pour les questions militaires dans des parties spécifiques de la région dans le cadre général de la réforme du secteur de la sécurité, dans le domaine de la sécurité des frontières et de la lutte contre la contrebande.

Principes

6. Le contrôle des frontières par une police professionnelle devrait s'appuyer sur les principes suivants : contrôle démocratique, efficacité et bonne mise en application.

Contrôle démocratique

- Inscrire dans la législation toute participation des militaires à la gestion des frontières.

- Les autorités civiles, avec l'aide d'organes de coordination civilo-militaires, si besoin est, exercent le contrôle et le commandement d'ensemble des unités engagées dans le contrôle des frontières.

- L'utilisation d'unités militaires doit être de portée et d'ampleur limitées, se faire au cas par cas, dans le respect de l'autorité policière et sans autonomie d'action.

Efficacité

- Elaborer des stratégies nationales de gestion intégrée des frontières pour tracer les perspectives à long terme, y compris des dispositions transitoires.

- Asseoir la gestion intégrée des frontières sur un véritable professionnalisme et sur une pleine coordination interinstitutionnelle.

Bonne mise en œuvre

- Définir avec précision les pouvoirs respectifs, les responsabilités fonctionnelles, les rôles et missions de la police, des autorités douanières et des militaires ainsi que les conditions du transfert de responsabilité de l'autorité militaire à l'autorité civile dès que la situation le permet.

- Les services chargés de la police des frontières et les forces armées échangeront des officiers de liaison lorsqu'elles le jugeront nécessaire.

- Des mécanismes appropriés seront mis en place ou renforcés afin de permettre des échanges réguliers d'informations et des évaluations conjointes aux niveaux bilatéral et régional.

Instruments

7. Pour atteindre les buts et objectifs décrits ci-dessus, les quatre organisations partenaires suggèrent que les pays des Balkans occidentaux, et notamment ceux où les militaires sont engagés temporairement dans des opérations de contrôle des frontières et de lutte contre la contrebande, élaborent ou développent les instruments exposés ci-dessous :

- instruments d'évaluation des risques (collecte, conservation et analyse conjointes des données; définition et analyse communes des menaces, mise au point conjointe d'indicateurs de risque, etc.);

- procédures de fonctionnement conjointes (cadre juridique, contrôle des activités militaires par les autorités civiles, dispositions de commandement et de contrôle, règles d'engagement, procédures communes d'entraînement et de travail, procédures régissant les comptes rendus des militaires aux autorités civiles);

- modalités opérationnelles conjointes délimitant clairement les tâches incombant respectivement aux autorités civiles et aux unités militaires;

- évaluation régulière de la contribution qu'apportent les militaires à la surveillance des frontières à l'appui des unités de police (comptes rendus, enseignements tirés);

- procédures et mécanismes nationaux interopérables pour l'échange d'informations (renseignement stratégique, informations opérationnelles, communications interservices, officiers de liaison);

- accords, mécanismes et procédures (instruments juridiques compris) pour l'évaluation conjointe des risques et menaces, la mise en commun des informations et du renseignement, la conduite d'opérations conjointes et coordonnées.

Soutien

8. De leur côté, les quatre organisations partenaires réaffirment qu'elles sont prêtes à continuer de soutenir les efforts déployés par les pays parties prenantes aux engagements en vue d'atteindre les buts et objectifs décrits ci-dessus. A cette fin, elles proposent d'offrir l'assistance spécifique décrite ci-après, dans la limite des moyens et capacités dont chacune dispose :

- L'Union européenne continuera de soutenir la mise en place d'une gestion intégrée des frontières au sein de chaque pays ainsi que l'instauration de mécanismes de coopération à l'échelle régionale. Par le biais de l'instrument majeur que constitue le programme CARDS[2] et conformément aux normes de l'UE en la matière, un système national de gestion intégrée des frontières devrait être mis en œuvre suivant un plan par étapes et selon un calendrier préétabli. Au moment et à l'endroit où cela sera jugé nécessaire, cette gestion sera coordonnée avec la contribution qu'apportent les moyens militaires. Au plan régional, ce processus d'assistance de la Communauté européenne contribuera à une meilleure compréhension des normes et pratiques de l'UE. Au sein de chaque pays, elle apportera également un soutien direct à l'élaboration d'une stratégie nationale et des plans d'action correspondants, dont elle facilitera la mise en œuvre. Indirectement, elle renforcera la coopération et la création de réseaux. L'UE s'attachera également à fournir un soutien dans le cadre de la PESD, notamment par le biais de l'opération militaire menée dans le pays hôte et de la mission de police de l'UE (MPUE) en Bosnie-Herzégovine.

---

2 L'UE a adopté le 22 octobre 2001 le "rapport sur la stratégie régionale CARDS" qui offre un cadre stratégique pour la programmation de l'enveloppe budgétaire régionale attribuée aux Balkans occidentaux au titre du programme d'assistance CARDS de la Communauté européenne pour la période 2002-2006. Le programme CARDS permet de soutenir la participation de cinq pays du processus de stabilisation et d'association, qui constitue la pierre angulaire de la politique de l'Union européenne dans cette région. Parmi les quatre domaines qui bénéficieront de ce soutien, la stratégie régionale adoptée au titre du programme CARDS a notamment retenu la gestion intégrée des frontières en vue de faire obstacle à la criminalité transfrontalière, de faciliter les échanges entre les pays concernés et de stabiliser les régions frontalières proprement dites.

- Reconnaissant que les questions de sécurité et de gestion des frontières doivent être appréhendées dans leur dimension régionale et en étroite coopération avec les autres organisations internationales concernées, l'OTAN apportera essentiellement son soutien aux parties de la région où, pour des raisons exceptionnelles et à titre temporaire, des unités militaires sont engagées dans des activités de contrôle des frontières et de lutte contre la contrebande durant une période transitoire. La KFOR restera activement engagée dans des activités et des opérations de contrôle des frontières et de lutte contre la contrebande, en étroite coordination avec la MINUK, conformément aux instructions temporaires approuvées. Par l'intermédiaire de son Haut représentant civil et de son Bureau de liaison civil à Skopje, et de ses Hauts représentants militaires et de ses QG à Tirana et Skopje, l'OTAN fournira des conseils aux autorités compétentes sur les aspects militaires de la réforme et de la restructuration du système de sécurisation des frontières. L'OTAN aidera ces pays, *entre autres* par l'intermédiaire du SEEGROUP, à coordonner les initiatives prises au niveau bilatéral ou multilatéral en vue de promouvoir une unité d'action au sein de la communauté internationale.

- Grâce à son concept global de sécurité et à son savoir-faire sur le terrain, l'OSCE dispose à la fois de la base conceptuelle et de l'expérience pratique pour contribuer à la réalisation des objectifs de la conférence d'Ohrid. Son apport concret dans ce domaine pourrait se concentrer sur les aspects civils des activités ci-dessous :

  - formation et conseils en matière de police des frontières (éventuellement par le biais d'une nouvelle initiative régionale de formation);

  - soutien et promotion de la consolidation des institutions, en particulier des organes de coordination nationaux et régionaux;

  - promotion de la coopération régionale, notamment la coopération transfrontalière bilatérale.

9. Tout rôle complémentaire que pourrait jouer l'OSCE à l'appui de la gestion des frontières devra être axé sur le concret et cadrer avec les autres mesures en vigueur, par exemple le concept de gestion intégrée des frontières de l'Union européenne et le rôle de l'OTAN en matière de contrôle des frontières et de lutte contre la contrebande.

- Le Groupe consultatif poursuivra ses travaux sous les auspices du Pacte de stabilité et en étroite coordination avec les pays de la région. Ce groupe privilégiera la coopération civilo-militaire, éventuellement avec l'aide du RACVIAC[3] à Zagreb. Les groupes de travail "frontières" et "visas", nouvellement créés sous la présidence de l'Initiative régionale Migration, Asile, Réfugiés (MARRI), s'attacheront à la fois à aider les pays à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre du processus de stabilisation et d'association et à promouvoir plus largement la coopération bilatérale et régionale. En sa qualité de coordinateur de l'Initiative de coopération pour l'Europe du sud-est[4], le Coordinateur spécial du Pacte de stabilité invitera le Centre régional pour la lutte contre la criminalité transfrontalière (Bucarest) à soutenir pleinement cette initiative.

10. Les quatre organisations partenaires conviennent qu'une bonne coordination entre les organisations internationales concernées est indispensable et que la MINUK devrait être associée.

Voie à suivre/objectifs à court terme

11. La réalisation des buts et objectifs politiques passe par une mise en œuvre réussie d'une première série de mesures pratiques à court terme. Les quatre organisations partenaires invitent les pays de la région à s'engager à atteindre les objectifs à court terme énumérés ci-après, si possible avant fin 2004. Elles considèrent ces objectifs à court terme comme la première étape d'un effort conjoint à plus long terme visant à renforcer sensiblement la gestion et la sécurité des frontières dans l'ensemble de la région.

<u>Elaboration d'instruments nationaux</u>

- Elaborer des politiques et stratégies nationales de gestion intégrée des frontières, puis les plans d'action nationaux correspondants.

- Mettre en place des structures et procédures de coordination nationales.

- Dans la région, où et quand il faut, définir des dispositions de commandement et de contrôle par l'intermédiaire des instances civiles appropriées.

<u>Elaboration d'instruments de coopération spécifiques</u>

- Mettre en place des mécanismes et procédures à l'échelle nationale, bilatérale et multilatérale pour l'échange d'informations sur les questions concernant les frontières et les trafics illicites.

- Assurer la formation et certifier les aptitudes de tous les militaires appelés à participer directement à des activités de contrôle des frontières et de lutte contre les trafics illicites.

---

[3] Centre d'assistance à la vérification et à la mise en œuvre de la maîtrise des armements régionale.
[4] Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est.

ANNEXE 2

Document sur la voie à suivre

- Le document sur la voie à suivre devrait être établi sur la base des délibérations et conclusions de la session technique de la Conférence d'Ohrid. Il définira les mesures concrètes et précises à prendre pour atteindre ces objectifs et sera élaboré conjointement par les pays de la région concernés et les quatre organisations partenaires.

Mécanismes d'examen

- De pair avec les pays de la région parties prenantes aux engagements, le Groupe consultatif des quatre organisations partenaires suivra de près la mise en œuvre concrète de la plate-forme commune.

- Le document sur la voie à suivre précisera les modalités de coordination de cet examen.

- Chacune des quatre organisations partenaires mettra pleinement à profit les mécanismes d'examen à sa disposition pour assurer le suivi et la coordination internes.

- Des réunions d'examen périodiques permettront de faire le point sur la réalisation des objectifs à court terme et d'envisager de nouvelles mesures.

ANNEX 3

OHRID REGIONAL CONFERENCE ON BORDER SECURITY AND MANAGEMENT 22/23 MAY 2003

WAY FORWARD DOCUMENT

FINAL

Introduction

On 22 May 2003, at the Ohrid Regional Conference on Border Security and Management, the Western Balkans countries agreed to the Common Platform proposed by the four Partner Organisations (NATO, the EU, the OSCE and the Stability Pact), which contains the guidelines - political goals and objectives, principles, instruments, support, way forward and short term objectives - for the commitment of the four Partner Organisations and the countries concerned.

Within the framework of the subscribed Common Platform, and on the basis of the proceedings and conclusions of the working session of the Ohrid Conference, the present Way Forward Document has been developed jointly by the countries of the region concerned and the four Partner Organisations. This document identifies concrete and specific measures necessary to achieve agreed objectives, taking into account some specific requirements in the parts of the region where, for exceptional reasons and on a temporary basis, military units are involved in border control and smuggling interdiction operations during a transitional period (i.e. before full military withdrawal in the framework of the security sector reform, and until border control is entirely under the responsibility of specialised professional police services, in accordance with European standards).

The Way Forward Document focuses on initial practical short-term measures aimed at achieving the short-term objectives identified in the Common Platform, if possible before the end of 2004. These short-term objectives must be seen as first steps in a longer-term joint effort aiming at enhancing significantly border management and security in the whole region, in accordance with the Ohrid Common Platform.

1. Integrated Border Management as the long term overarching objective

In the framework of the preparation of the Western Balkan countries for future integration to the European Union, all these countries have initiated reforms in order to achieve a high level of external border management in line with the European standards.

On the basis of the European border model, the Western Balkan countries undertake the commitment to develop an Integrated Border Security approach, which covers all aspects of border policy and aims at promoting internal security, combating illegal immigration, preventing the trafficking of human beings and economic exploitation of migrants. The implementation of the whole system requires the allocation of high-level professional staff (for the relevant agencies and border management bodies), dealing under the auspices of

civil authorities (a Ministry working in the field of Justice and Home Affairs). Such an allocation will be organised and implemented in a progressive way starting from now.

Concerning border control, the Integrated Border Management concept covers both surveillance of borders and checks. In order to achieve a high level of border security, it is essential to ensure a high level of co-operation and co-ordination between all national authorities working in the field of border security (including police, customs and the law enforcement services). As regards specific surveillance aspects military bodies may be entrusted with specific complementary tasks under the control of the civilian authorities. This involvement of the military is an additional element in the strategy towards achieving the overall objective of a global security concept.

The four Partner Organisations reaffirm their offer to assist committed Western Balkans countries in the development of policies and strategies aiming at the achievement of a high level Border Security system.

Bearing in mind the ongoing initiatives taken by all Western Balkan countries for the establishment of an Integrated Border Management System, and during a transitional period from 2004 to 2006 before the full implementation of scheduled measures, the four Partner Organisations consider it necessary to define mechanism and structures for tackling immediate specific needs at the borders and to prevent illegal activities.

On the basis of the approach agreed in the Common Platform, the involvement of military bodies in border management activities could be envisaged for ensuring specific tasks defined through legislation. Adopted short term measures should fully take into account their experience on the ground, extend the current implication of military bodies for a temporary, transitional period ensuring complementary role that could enhance the effective border security, and contribute to a further stabilisation of the area.

2. Common short term objectives

The following short-term objectives have been identified in the Common Platform:

Initial development of national instruments

- Definition of national policies and strategies on integrated border management, followed by corresponding national action plans.

- Establishment of national co-ordinating structures and procedures.

- Where and when required, identification of Command and Control (C2) arrangements through appropriate channels.

Initial development of regional co-operation instruments:

- Establishment of internal, bilateral and multilateral mechanisms and procedures for the exchange of information on border and trafficking issues.

- Where required, training and certification of all military personnel directly involved in border control and anti-trafficking activities.

The achievement of these short-term objectives must be seen as a first step in a longer-term joint effort aiming at enhancing significantly border management and security in the whole region.

The longer-term objective is the full implementation of Integrated Border Management, as defined in paragraph 1.

The Conference proposed the following short-term measures:

- According to the Schengen catalogue of best practices, and in the short-term, allow the military of the countries in the region an auxiliary role of supporting police services by completing surveillance and force protection tasks without any use of personal data, making searches in confidential registers or taking decisions that interfere with an individual's physical integrity or freedom.

- On the model of EU regular meetings of the Heads of border services and of the networks of liaison officers develop a regional networking to exchange information and develop common or joint solutions to address common issues. Associate such a network to the review mechanisms.

3. Country specific measures

In order to achieve the short-term objectives of the Common Platform, if possible before the end of 2004, the relevant government bodies and agencies in each capital of the five Western Balkans countries have identified the following specific practical short-term measures:

Tirana

Tirana has approved "*The Strategy on Border Control and its Integrated Management"* by the decision of the Council of Ministers No. 118 dated 27.02.2003.

This Strategy expresses the commitment of the government and specialised structures in the field of border control and its integrated management.

The goal of the Strategy is, through real indicators and concrete deadlines, to further enhance the functioning of national bodies dealing with border security. Border police itself should be at the level of a contemporary police, to be able to carry out the task and the

same time to accomplish the formula of its mission, where the reason of its existence is defined.

The Strategy is focused on the following areas:

- To complete the necessary legal framework to regulate and establish the basis for the activity of the border police in conformity with EU standards.
- Strong organisation and leadership, improvement of Command and Control (C2) structures.
- To strengthen the specific directions of guarding the border, provide training personnel.
- Logistical and infrastructure support system (amount to +7 million dollars).
- Harmonised land and sea border surveillance practices.
- Efficient risk assessment techniques and criminal investigation and intelligence gathering capabilities.
- Co-operation between national agencies (Customs, Ministry of Foreign Affairs, Armed Forces, State Intelligence Service, Local Government Bodies).
- International co-operation: regional co-operation, co-operation with the international organisations and international police organisations, and the CARDS programme.

The implementation of the Strategy will be carried out in two phases between 2003 and 2006.

The first phase: (January - December 2003) to include the study of the situation at the state border, analysing of data and comparing them with the requirements of the Schengen agreements, the legal, structural and functional restructuring of Border Police.

The second phase: (2004 to 2006) to aim at implementation of the new structure, supporting the modernisation of the border police infrastructure, improving qualifications and training of all Border Police personnel skills and judicial procedures.

The Strategy foresees the financial means for its accomplishment. The support of four Partner Organisations (EU, NATO, OSCE and Stability Pact) is critical for the implementation of the specific aspects, actions and projects of the above Strategy.

Sarajevo

The State Border Police (SBS) is in charge of the civilian aspects of border protection. According to the Law on State Border Service, the SBS is in charge of state border crossing control and surveillance of green and blue borders. From June 2000 until now, the SBS has undertaken surveillance and control of all border and security tasks in four international airports in BiH. According to new legislation, the SBS is under the authority of the Ministry of Security as an independent operational organisation.

Activities to be taken by Sarajevo by the end of 2004:

- Implementation of a Single Information System with data bases and SIS;
- Development of a radio network connected with Cantonal Police;
- Implementation of crime investigation activity in a Central Crime Investigation Unit (CIU);
- Equip all SBS Stations with adequate equipment;
- Implementation of TWINNING Projects;
- Harmonisation of current legislation with EU standards;
- Drafting of protocols on co-operation with Customs, Police and Interpol;
- Signing Agreements on co-operation with neighbouring Police services;
- Readmission agreements;
- Establishing a new training course for management;
- Building of new adequate facilities for SBS.

Belgrade (State Union)

By the adoption of the Constitutional Charter and the Law on Implementation of the Constitutional Charter of the state Union of Serbia and Montenegro, the Federal Ministry of Internal Affairs no longer exists.

The Supreme Defence Council at its Ninth session held on 27.11.2002 considered transferring of authority concerning state border security and concluded that this can be realised after the adoption of legal acts on the state border, in accordance with the Constitutional Charter of the Union and the Constitutional Law on its implementation. The Federal Ministry of Defence is in charge of the development of a common expert team with experts from Belgrade's Ministry of Interior, Podgorica's Ministry of Interior and Army, in order to draft a law on state border and a project on transfer of authority concerning state border security.

ANNEX 3

Belgrade (Republic)

At the beginning of 2002, the Working Group for reform in the key-field of work "State Border and Foreigners" has been established within the Department of Border Police, Aliens and Administrative Affairs of the Ministry of Interior and its purpose is:

- Establishing an efficient and complete control system and securing the state border, enabling as quickly as possible a flow of people and goods, preventing and curbing uncontrolled migration, trans-national organised crime and terrorism, control of foreigners' movement and residence. A special organisational unit within the Ministry of Interior, namely, the border police, is responsible for functioning of the system;

- Establishing integrated border control system and border security based on EU and Schengen principles, as one of the pre-conditions for reaching the status of candidate-country for membership in the EU;

- To authorise the Border Police of the Republic within the Ministry of Interior, to operate on the whole territory of the state, with clearly defined rights and responsibility for implementation of its tasks and jurisdiction;

- Centralised and efficient organisation, logistically and financially independent as much as possible;

- Automation of work and unique information system and data basis;

- Legal framework for work and proceedings conducted by the Border Police members, in accordance with the European Union and Schengen standards;

- Area of education and training of the Border Police members, in accordance with the European Union and Schengen standards;

- Methodology and recruitment programme for the Border Police personnel and their motivation for work, in accordance with the European Union and Schengen standards.

Concrete activities:

During the last year-and-a-half, the Working Group launched a number of activities with regard to reform of the border police:

- A working group has been founded for creating a plan of action and methodology in taking over jurisdiction over protection of Green and Blue borders from the Army. A working group has been established for making new legislation in border and foreigners matters.

- A working group has been established for making a proposal of new training and advanced skills programme.

- At the level of the Ministry of Interior, a working group has been established to work on a project of new ID documentation (passports, ID cards, driving licenses), fully brought into line with Schengen standards and protection, and following higher standards than current ones. The project is in its third phase, the technical documentation is ready, and equipment for making ID documentation has been acquired.

- Intense co-operation has been established with border services (police) in neighbouring and other countries, with regard to all professional segments. Co-operation with foreign liaison officers is especially significant for exchange of information in preventing uncontrolled migration and all forms of organised crime and terrorism.

- In terms of fighting trafficking, the Border Police representatives take an active role in all relevant activities: in forming a special police team, in participation in training and courses organised by the OSCE, the Stability Pact and NGOs. A border police member has been appointed as national co-ordinator in the fight against trafficking.

- An initiative has been launched for harmonisation of our visa regime with the Schengen standard, and a working group has been established at the level of responsible ministries, with participation of the Border Police Management representatives.

- There are a few big trial-projects for which donations have been made, aiming at the international community support in technical and infrastructure assistance and providing equipment for the Border Police.

- As a result of all of these activities, some strategic documents were prepared and verified by the Minister of the Interior and the Government in February 2003. These documents include:

- Analysis of human resource situation and technical/infrastructure equipment at border-crossings,

- Border Police Vision and Mission Paper,

- Border Police Working Strategy,

- Action Plan for Taking Over and Securing Green and Blue Borders from the Army.

ANNEX 3

All strategic documents and projects are prepared in co-operation with specialists from the most developed border management services in Europe, experts from international organisations (including OSCE, DCAF, EAR, and Stability Pact). These documents are highly valued by the above-mentioned specialists.

In 2003, the following Border Police Management activities are due to be completed:

- Implementation of investment projects presented.
- Creation of the Border Police organisational scheme as a part of the Ministry of Interior, as well as job systematisation.
- Obtaining analysis and evaluation of human resources, construction facilities and equipment at the Green and Blue Border.
- Making and signing of agreements with customs and other state agencies and services, concerning state border control and surveillance.
- Signing of agreements on co-operation with border services (policies) of countries in the region.
- Active participation at all workshops, roundtables and courses concerning borders and foreigners.
- Providing an official TWINNING partner by the EU in order to launch legislation and other strategic projects.
- In 2004, the Ministry of Interior's Border Police Department plans to undertake the following activities:
- Continued implementation of long-term investment projects that were launched in 2003 and developing new investment projects.
- Creation and implementation of TWINNING projects.
- Distribution and phasing-in of border police employees along the Green and Blue borders and in accordance with an evaluation and action plan.
- Adopting plans and programmes of basic training and courses for achieving advanced skills, which encompass the border police members at all levels of responsibility.
- Opening a training centre for the border police members.
- Issuing new travel and other ID documents with protective marks, according to EU standards.

- Continued international co-operation in all forms, including professional, educational and other relevant areas.

The implementation process depends directly on support from the international community, and the EU in particular. The Government supports all activities of the Department of border police, aliens and administrative affairs and will provide as much as possible means from its budget for this purpose, but one is aware that this is not sufficient. Bearing in mind that all candidate-countries benefited from the European Union's substantial support and assistance, as well as the support by international organisations and TWINNING partners, we consider that the Border Police is entitled to such support.

Podgorica (Republic)

Podgorica has defined its strategic interest for inclusion in the European Union and access to the process of stabilisation and association and stresses its readiness to respect the criteria for accession to the European Union and the process of democratic, economic, political and institutional reforms.

Podgorica will, within the future process of implementation, adhere to European Union standards, and through legislation and institution-building create conditions for inclusion into the European integration processes in the field of border management, and will create conditions for compliance with legislation in these areas.

By the Code of Rules on Organisation and Systematisation of the Ministry of Interior, which was adopted by the Government, the Administration for State Border and Border Affairs was created, with legislative authority for tasks related to border control and surveillance.

The Project on Border Security System of the Republic is being developed, and provides for the transfer of authority related to state border security from the Army, which is taking over the border security tasks, and also provides for demilitarisation with an undertaking by Border Police.

Both state border control and surveillance will be under the authority and responsibility of Podgorica's Border Police (within Ministry of Interior).

The Project on Border Security System of the Republic is being developed in accordance with European Union standards and, by its implementation, the conditions for decreasing of all types of cross-border crime will be made (illegal migration, trafficking in human beings, drugs, arms and terrorism).

Since the Administration of the State Border and Border Affairs was created (20.02.2003), the Border Police is responsible for in-depth state border security tasks and for taking over of the physical state border security. During this period significant results were achieved in

the area of co-operation with neighbouring police services, information exchange and suppression and detection of illegal trade and other forms of cross-border crime.

During the previous period, since the Administration for State Border and Border Affairs was created, the process of recruitment of personnel and for material-technical capability-building, as well as a personnel training, was achieved.

In implementing the Project on Border Security System of the Republic we expect material-technical and expert support, first of all from the four Partner Organisations (EU, OSCE, NATO and Stability Pact).

By full implementation of the Project on Border Security System of the Republic, Podgorica will be a partner in suppressing all types of international crime.

Concrete activities:

- Drafting legislation in the area of border security in accordance with generally accepted standards in this area;
- Improve leadership training, control, supervision and direction to enhance professionalism;
- Continue with the process of border police training on basic and advanced levels;
- In accordance with financial resources of the Republic equip border police with contemporary devices for border control and supervision;
- Continue with co-operation with neighbouring border services in terms of information exchange, important for crime suppression;
- Provide integrated border management through joint activities of police services involved in state border crossing control and supervision both on green and blue borders.

Zagreb

Zagreb established its border security system in 1991, shortly following its independence, on the basis of democratic standards and values. From the very beginning, the management of border security fell within the competence of the civilian government structure, which is the Ministry of Internal Affairs, specifically the Police Directorate – Border Police.

Strengthening border security and management is an established priority for the Government. Considering the intensification of trans-national threats throughout Europe, especially with regard to the illegal trafficking of human beings and illegal migration, narcotics smuggling, organised crime, illegal trade in small arms and light weapons, as

well as the scourge of global terrorism, fighting illegal cross-border activities in all their aspects is and will continue to be one of Zagreb's policy priorities.

For South Eastern Europe, an important aspect in suppressing and eventually eliminating cross border crime is to have a rapid and permanent exchange of information and data between countries in the region, and with partner countries and organisations throughout Europe. In an effort to expedite this process, Zagreb is ready to explore ways for countries in South Eastern Europe to jointly develop risk indicators and streamline amongst themselves operating procedures, in line with European standards. In this sense, Zagreb hopes that other countries in South Eastern Europe will also work towards establishing operational agreements with EUROPOL, such as through acceding to the Convention on Data Protection and adopting accompanying internal legislation.

The Government submitted its application for European Union membership in February 2003 in Athens. As such, and in accordance with the National Programme for Accession into the European Union, the Government has set for itself the necessary goal, under strict time limits, to reform its national legislation and practice to that of the European Union by 2006. An important part of this Programme includes fulfilling the necessary prerequisites required to become fully compatible with the Schengen Acquis.

With this aim in mind, and with the assistance of partners from the European Commission and its Member States, as well as the Stability Pact for South Eastern Europe, Zagreb is implementing a TWINNING Project on Integrated Border Management. The TWINNING Project's primary aim is to approximate national legislation with that of the EU Acquis, establish equipment and training requirements, institution building needs, and the improvement of national structures according the EU regulations. Zagreb is also developing a National Border Management Information System under CARDS 2002, which will allow for the centralised control of all border crossings in the country, strengthening not only the country's borders, but those of its neighbours too.

Zagreb is prepared to share its experience in implementing these reforms with other Stabilisation and Association process (SAp) countries, in particular with those with whom we share border, so as to enhance and promote cross-border bilateral co-operation. Zagreb is also prepared to offer its assistance to other SAp countries in areas such as the training of border police in integrated border management, taking into account regional specifics.

Skopje

In accordance with the initial development of its national instruments, the Government has undertaken the following endeavours, within the preparations and commitment for transfer of border security responsibility from the Army to the border police:

- Establishment of an interagency group for transformation of border security and management (a Border Security and Management Transformation Strategy is expected to be developed by the end of this year);

- Preparations for the development of a Border Police Law;
- Signing of agreements on co-operation in the sphere of internal affairs with all neighbouring countries.

In the framework of integrated border management, the Government envisages its short-term objectives in direction of:

- Technical equipping of border police units and restoration of border infrastructure;
- Standardisation and improvement of technical and other requirements in order to ensure integrated border management in the countries of the region by means of assistance to be provided by Partner organisations in terms of equal provision of equipment;
- Undertaking measures in accordance with European standards primarily targeted at improved border communication within the region;
- Readiness to develop appropriate legislation on border management;
- Creation and implementation of TWINNING projects within Integrated Border Management;
- Issuing new travel and other ID documents with protective marks, according to EU standards;
- Standard equipment, procedures and co-ordination of border patrols;

Establishment of a regular process of training and education of border police members, which will be viewed, through the assistance by Partners, as a long-term objective or process designed not only for establishment of, but also for functioning of integrated border security.

4. Support by International Organisations:

Contributions from EU, NATO, OSCE and Stability Pact will be important in support of the implementation of national strategies.

The four Partner Organisations will provide appropriate support for implementation of identified measures, as described in the preceding paragraphs, as follows:

European Union

The Integrated Border Management (IBM) approach covers 3 aspects:

- Trade facilitation
- Border control
- Border region co-operation

Within the CARDS regional programme the Commission will deliver Community assistance to support the development and follow up of national IBM Strategies and Action Plans. Theses will be achieved in line with established regional "IBM guidelines/benchmarks", although adapted to the specific situation in each country. Funding is committed under 2002 and 2003 regional programmes.

The implementation of the various IBM projects as identified in these National IBM Strategies and Action Plans, however, will be undertaken through the CARDS National programmes. Commission will deliver the necessary technical assistance mainly to access EU concepts and methodology, provide relevant training and support equipment, especially IT systems, as well as some infrastructure. Yearly funding is committed up to 2004.

The EU will also endeavour to provide support within ESDP, notably the ongoing EU military operation "Concordia" and the EU Police Mission (EUPM) in Bosnia and Herzegovina.

The regional CARDS programme would also include specific and concrete regional assessments and studies. It will cover the definition of process of work and of procedures in line with the EU standards as well as the preparation of standard technical specifications for typical equipment for border management.

The Commission assistance will aim at providing the appropriate tools for efficient national systems but also at building sound basis for regional co-operation in the sector of integrated border management.

The Commission will co-operate with others by offering access to the EU standards and could consider joint projects.

NATO

Until the responsibility for border security and control is transitioned to the UN Mission for Kosovo (UNMIK) and civil authorities, Kosovo Force (KFOR) will remain actively engaged in border control and smuggling interdiction activities and operations, in close co-ordination with UNMIK and adjacent countries, in accordance with agreed Temporary Operating Procedures (TOPs) and Memoranda of Understanding (MOUs).

Within the context of the NATO Membership Action Plan (MAP) and Partnership for Peace (PfP) programmes and activities, NATO will continue to provide military advice and support, as appropriate[5], to relevant government authorities in the field of border security

[5] It is recognised that not all nations in the region are currently involved in MAP/PfP.

and smuggling interdiction. NATO will also contribute to regional co-ordinating structures, which will be established in accordance with the objectives of the Common Platform Document, in order to improve the military-civilian interface.

Additionally, NATO intends to create telephone hotlines from neighbouring countries into KFOR Brigade operations centres and to investigate the establishment of Border Security Working groups and the exchange of additional Liaison Officers (LNOs) at the tactical level.

NATO will consider offering centralised military training programmes, within means and capabilities, in the following areas:

- Risk Assessment Instruments
- Joint Operating Procedures
- Assessment of Military Border Surveillance Contributions
- Mechanisms and Procedures for Information and Intelligence Exchange
- Intelligence Training, Standardisation of Reporting and Development of a Common Intelligence Picture

NATO remains committed to regional border security and management through a close working relationship with other members of the international community and the nations of the region. Furthermore, NATO will continue to encourage security sector reform and, in particular, will seek to address military involvement in border management and security through the Partnership Assessment and Review Process (PARP) where appropriate.

OSCE

OSCE's contribution will focus on civilian aspects of (1) training of and advice to border police (2) assistance to and facilitation of institution building and (3) promotion of regional co-operation. Any additional OSCE role in support of border management will need to be practically-oriented and fit in with other existing policies. Any of the following OSCE activities, are subject to approval by the OSCE Permanent Council towards the end of 2003.

OSCE Spillover Monitor Mission to Skopje

In view of the OSCE Mission's involvement in police training, there are a number of possibilities in support of enhanced border management: 1) increased emphasis on border areas and issues in OSCE community policing programmes, 2) expansion of current police training programmes to include specialist training for the National Border Police and if required, other branches of the administration, 3) mutually supporting activities, such as Small Arms and Light Weapons (SALW) reduction, in which the OSCE could assist the relevant authorities.

OSCE Presence in Albania

In addition to providing support for Joint Border Commission (JBC) meetings between Albania and UNMIK, the OSCE Presence can 1) assist the Government of Albania in implementing its Strategic Plan for Border Management, 2) help formulate a joint initiative within the terms of the EU Integrated Border Management System, 3) expand the above-mentioned model of support to other segments of the Albanian border.

OSCE Mission to Serbia and Montenegro

With the newly adopted Constitutional Charter, both Republics are focusing on harmonisation of their border police reform in compliance with the Schengen criteria. The OSCE assists in defining both strategies and fosters cross-border co-operation and exchange of information and experience between the international border police services and the respective Ministries of Interior. On request of the MoI, the OSCE acts as the main co-ordinator of international assistance in the field of police. Recently, the MoI and OSCE undertook an assessment, which resulted in the identification of an equipment package for all border crossings that would allow implementation of the basic identification and safety procedures.

OSCE Mission in Kosovo

The UN Mission in Kosovo and KFOR have an exclusive responsibility in the area of border security. The OSCE Mission facilitates law enforcement and co-ordination. More than 5,500 Kosovo Police Service (KPS) cadets have been trained at the OSCE Police Service School (KPSS). At that facility, the Mission is currently also providing training to border police. This training could be expanded.

Regional Border Police Joint Training Programme

The OSCE *Regional Border Police Joint Training Programme* for existing border police officials at all levels will consist of the following elements: (1) Train the Trainer, (2) Command Course, (3) Regional Border Police Course. In a period of half a year, 600 - 800 professional border police officers from the region could attend this tailor-made joint regional training, in addition to their national training programmes. The programme will be based at the Centre for Education of Personnel in the Field of Security (CEPFS) in the host country of the Ohrid Conference. The CEPFS is currently used by the OSCE and the MoI for the joint training of 1000 multiethnic recruits and other training programmes foreseen under the Ohrid Framework Agreement. The immediate goals of the *Regional Border Police Joint Training Programme* are (1) to develop and strengthen the border policing and management capacity in the region, (2) to promote common operational standards and techniques, and (3) to increase the exchange of information. The regional capacity to train border police does not seek to replace already existing national border police training programmes, but rather build upon these in a complementary way. The curriculum will be developed on the basis of expertise available in the interested participating countries, the OSCE and other organisations, including the European Agency for Reconstruction (EAR) and the Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF).

ANNEX 3

Stability Pact

Under the auspices of the Stability Pact, a strategy to manage population movements in the Western Balkans was endorsed at the Regional Table in Thessaloniki in December 2002. On the Basis of this strategy, a Programme of Action in the areas of Migration, Asylum and Refugee Return - MARRI - is now in its final stages of development and will be presented in early July 2003 to the MARRI Steering Committee for consideration and endorsement.

The MARRI Programme of Action is supporting of and complementary to the EU CARDS Programme. One, it provides a strategic framework for the management of population movements in the areas of migration, asylum, border management, visa policies and refugee return. Two, it focuses primarily on cross-border/boundary and/or regional co-operative actions while building on and respecting National Action Plans and States own priorities, essential to promote more effective management of population movements in the interests of both State and Human Security. Three, it offers a platform for co-ordinated action between States in the Western Balkans and States members of the Stability Pact as well as relevant international and non-governmental organisations, active in the areas of migration asylum, border management and refugee return or settlement. It also aims to bring together diverse actors in the fields of foreign, security and development policy as well as justice and home affairs to pursue the dual goal of security and the free flow of people in search of economic and social opportunities.

The Programme of Action will build on as well as fill gaps in action already under way which, at the regional level, is still rather limited. In the area of refugee return, MARRI will further develop and integrate the successful Agenda for Regional Action by reinforcing the focus on necessary action to achieve sustainability and at the same time broadening the regional scope by covering the entire region. Overall, MARRI is focussing primarily on cross-border/regional co-operation in the areas of harmonised legislation, institutional and structural set-up, training and capacity building as well as information exchange.

Border management is the most obvious area in need of an integrated approach as pursued by MARRI. The Working Group on border management under MARRI clearly confirmed that border management to be truly effective requires, firstly, clear integrated policies and operational responses among other things in the areas of migration asylum and refugee return and training of border officials in those fields; secondly, cross-border/boundary co-operation; and thirdly, co-ordination among the many states and international organisations supporting States in the Western Balkans in this field.

The MARRI Programme of Action is built on these three commonly agreed principles and approaches.

Other initiatives/contributions

DCAF has initiated a close co-operation with the countries of the Western Balkans aimed at assisting them in the comprehensive reform of their security sector, the drafting of the

necessary legislation, and the establishment of governmental, civilian and parliamentary oversight mechanisms over the security sector.

As part of this effort, DCAF has conducted, together with the governments of Western Balkan countries, nine regional workshops to address the strategic needs in the process of creating new, civilian controlled and efficient border security systems built on European standards. They led to each country drafting a strategy paper and implementation plans for the creation of a civilian-led border police. These documents were presented to the EU Commission and should form the nucleus of the further development of modern border police organisations and integrated border management structures in the Western Balkans.

DCAF will, in close co-operation with the EU Commission, based on the standards defined by it, and in view of supporting the Union's SAP process, offer up until early 2006 the following projects:

(1) 10 interactive workshops for senior leaders focusing on: Legal reform; organi-sational culture and leadership; logistic support; land and sea borders surveillance; training and vocational training; risk assessment techniques; criminal investigation/intelligence gathering; integrating electronic and other technical means into a unified border control system; national and international co-operation. Each of the workshops will lead to the creation of an expert group to achieve concrete progress and to foster the creation of co-operative networks at the regional level. In 2005 two exercises involving all Western Balkan countries are proposed which should put to the test the results achieved. As intermediary steps on that road annual review conferences will be organised in January of 2004 and 2005, followed by a final evaluation in early 2006. They could, if so desired, be expanded into a tool to monitor and measure progress in the implementation of projects lead by NATO, the EU, OSCE and the Stability Pact.

(2) Other training offers will include: (1) An advanced distributed learning course for mid-level border police management that could form the nucleus of a virtual border police academy for the Western Balkans. The e-learning component will be complemented by two field trips of 3 weeks each (to Northern Europe, and respectively to Germany, Hungary, Slovenia and Italy). (2) An annual two-week introductory course at junior level. Any DCAF training activities in this area will be closely co-ordinated with the European Commission and the OSCE.

The main emphasis of DCAF's programme will be on regional co-operation, strengthening transparency, openness, trust, and interoperability, but at the same time also national ownership. DCAF will work in close co-ordination with all other institutions offering assistance to Western-Balkan countries in order to create synergies and avoid duplication.

5. Review process

ANNEX 3

The Consultative Group of the four Partner Organisations, together with the committed countries of the region, will keep under review the concrete implementation of these measures, as agreed in the Common Platform.

Each of the four Partner Organisations will make full use of its existing review mechanisms to ensure follow up and internal co-ordination.

Regular review meetings will be held to assess achievements on short-term objectives and consider further steps, on the basis of an updated inventory of needs and a review of the results of activities undertaken.

Having this in mind, a first review meeting, at senior expert level, will take place before the end of 2003.